



CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DES FCPR & FPCI

LES PRINCIPAUX ATOUTS

✓ Diversification patrimoniale

Les FCPR et FPCI offrent d'intéressantes possibilités de diversification patrimoniale.

Ils ont généralement vocation à investir leurs actifs dans des parts de sociétés non cotées en bourse. Plus généralement, les FCPR offrent une structure de gestion différente des OPCVM traditionnels, plus souple, permettant de mener des stratégies d'investissement spécifiques de moyen et long terme sur des actifs ne nécessitant pas de valorisation à court terme.

Les statistiques démontrent que les performances des actifs gérés en non coté sont décorréliées des fluctuations boursières à court terme, et que leur potentiel de gains est plus élevé que les marchés cotés sur le long terme et le très long terme (la durée normale d'investissement d'un FCPR ou FPCI est généralement comprise entre 10 et 15 ans).

✓ Performance

Des performances moyennes annuelles élevées, entre 6% et 15%, ne sont pas rares sur ce type de fonds d'investissement. Cependant des performances importantes sont aussi accompagnés de risques plus importants.

C'est donc naturellement une classe d'actifs qui attire habituellement les investisseurs institutionnels et les grandes fortunes, capables de supporter les risques d'un investisseur en capital, mais surtout d'immobiliser des sommes importantes sur des fonds bloqués durant plusieurs années.

✓ Cadre fiscal avantageux

La fiscalité de ce placement peut se révéler avantageuse. En effet, il est possible de bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu des dividendes ainsi que sur les plus-values. Il y a cependant certaines conditions à ces exonérations.

LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES

Les FCPR offrent des avantages fiscaux spécifiques. Comme pour tous les dispositifs incitatifs sur le plan fiscal, l'Etat fixe en contrepartie des règles et impose des contraintes que l'investisseur n'aurait pas acceptées s'il n'avait pas un avantage fiscal à la clef.

La contrepartie du régime fiscal favorable est d'investir dans des actifs éligibles et risqués, répondant à des critères prévus par la réglementation, sur une durée minimum.

PROMETHEE CONSEIL

8, rue Hustin – 33 000 Bordeaux

Tél : 05 56 52 91 54 – www.promethee-conseil.com

✓ Investissements à risques

Les FCPR investissent en capital dans des sociétés non cotées, ce qui en fait des placements risqués par nature.

Ils constituent un cadre d'investissement généralement adapté aux investisseurs expérimentés.

Nous préconisons aux investisseurs non-initiés de limiter leurs placements sur cette classe d'actifs à environ 5 à 10% de leur patrimoine maximum.

Ces investissements étant bloqués sur une longue durée, il est également important de n'investir que les sommes que l'on est sûr de pouvoir placer à long terme.

✓ Risque variable

Le niveau de risque est variable en fonction des choix effectués par la société de gestion, et de la manière dont est gérée la partie libre du fonds : prudente ou dynamique, en actions, obligations, monétaire, immobilier, non coté, etc.

✓ Assujettissement aux prélèvements sociaux

Les plus-values éventuelles réalisées lors des remboursements et dissolutions des FCPR sont assujetties aux prélèvements sociaux de 17,2%.

✓ La durée de blocage effective est supérieure à 5 ans

La durée de conservation de 5 ans minimum prévue par le législateur est souvent trop courte pour permettre une gestion efficace d'un portefeuille composé de sociétés non cotées. La plupart des FCPR prévoient une durée de blocage de 6, 7, 8, voire 10 ans ou plus, et une possibilité de report d'une ou 2 années supplémentaires si les conditions de marché le justifient.

L'investisseur a par ailleurs tout intérêt à attendre la dissolution du fonds pour percevoir la totalité des plus-values réalisables sur la partie non cotée.